



A P R O S E L A

Unis pour un sel de qualité

Association pour la **Promotion** du **Sel Artisanal**

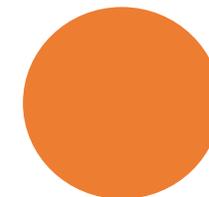
BP 35 188 – 44351 Guérande cedex

www.aprosela-odg.fr





- Création en **1990**, promouvoir la qualité du sel artisanal du bassin guérandais
- L'APROSELA contribue à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur :
 - des marais salants
 - des traditions locales de productions
 - des savoir-faire
 - des produits : le sel marin gris et la fleur de sel
- L'APROSELA regroupe aujourd'hui **400** producteurs et **10** négociants
- Production sous IGP 2019 : 17 000T pour environ 30 millions € de chiffre d'affaire.





Organisation de la structure

- Association à but non lucratif, loi 1901
- Budget annuel 2020 de 165 000€
- Financement intégral par les adhérents (pas de subventions)
- Conseil d'administration composé uniquement par des acteurs de la filière (Producteurs et négociants)
- Un poste d'Animatrice Qualité & un poste contrôleur saisonnier (CDD 4mois)



Historique des signes de qualité

- 1991, obtention du Label Rouge « Sel Marin de l'Atlantique » LA06/91, premier signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) sur le sel en France.
- Ce sel Label Rouge est un sel marin gris, récolté manuellement, sans additif et riche en magnésium.
- Mai 2008, l'association est reconnue Organisme de Défense et de Gestion (ODG) pour ce Label Rouge, dépôt de la reconnaissance d'une Indication Géographique Protégée (IGP).
- 13 décembre 2010, l'APROSELA est reconnue ODG pour gérer l'IGP.
- 19 mars 2012, enregistrement de l'IGP dans le JOUE, première IGP dans le sel en Europe.

Les missions de l'APROSELA

- Élaboration des cahiers des charges et des plans de contrôle (en collaboration avec un Organisme Certificateur tiers).
- Participation à la défense et à la protection des noms, des produits, des terroirs et à la valorisation des produits.
- Garantir la maîtrise par ses adhérents de la qualité du sel marin récolté manuellement telle que définie dans les cahiers des charges officiels.
- Effectuer les missions de contrôle interne pour le respect des 2 cahiers des charges dont elle a la gestion



Indication Géographique Protégée

- L'IGP est un signe d'origine défini au niveau européen attribué aux produits portant un nom géographique et dont la spécificité est liée à cette origine.
- Dénomination « Sel et Fleur de sel de Guérande » protégée.
- Sel récolté manuellement et provenant exclusivement des marais de la Presqu'île Guérandaise.
- Sel non raffiné et non lavé



Les effets positifs de l'IGP pour les professionnels

- Une garantie d'origine pour les consommateurs
 - Contrôles internes et externes des opérateurs (méthode production /traçabilité/fréquence)
- Une concurrence interne assainie
- Une protection forte contre les contrefaçons
 - INAO - Institut Nationale de l'Origine et de la Qualité
 - DDPP - Direction Départementale de la Protection des Populations
 - Surveillance des marques
- Une communication nationale et internationale
 - Validation d'un savoir-faire par un signe officiel





Merci pour
votre attention

